

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 30 janvier 2023**

N° CM30012023-02  
CPG

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 24 janvier 2023**

**Nombre de Conseillers : 29**  
**Nombre de votants : 29**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, M A. PERROTIN, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M F. RABAUD

M C. PRIOU

Mme I. BROSSET

Mme M. LERAY

M M. PRAUD

Procuration à

"

"

"

"

M JC MARCHAND

M A. PERROTIN

Mme L. AVOINE

M N. RIPALT

M JM BEAUFFRETON

**Secrétaire :** M A. GUILLOTEAU

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-1 ;

CONSIDERANT que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux opérations d'ordre ;

CONSIDERANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et opérations d'ordre) s'élève à 4 598 655,81 € ;

CONSIDERANT qu'il conviendrait d'autoriser certaines dépenses avant le vote du budget 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider, mandater, jusqu'au vote du Budget Général 2023, les dépenses d'investissements suivantes :

Opération / Chapitre	Nature de l'investissement	Montant TTC
Opération 134	Acquisition et travaux divers	200 000 € TTC
Opération 135	Acquisition divers matériels techniques et administratifs	190 000 € TTC
Opération 136	Bâtiments communaux divers	100 000 € TTC
Opération 137	Voiries et réseaux	60 000 € TTC
Opération 138	Aménagements sportifs et touristiques	50 000 € TTC
Chapitre 204	Versement des aides aux particuliers pour la rénovation du patrimoine architecturale	30 000 € TTC

CHARGE Mme le Maire d'inscrire ces crédits au budget de l'exercice 2023 ;

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Alexandre GUILLOTEAU  
Secrétaire de séance



Michelle DEVANNE

Signé électroniquement par : Michelle Devanne  
Date de signature : 31/01/2023  
Qualité : Maire de Pouzauges